



Des candidats de l'Est du pays sont bien placés pour être élus à la Chambre et à la Région.

Franck DESTREBECQ

Plusieurs germanophones figurent en bonne place pour être élus, sur les listes pour les élections fédérales (avec la province de Liège comme circonscription électorale) et pour les élections régionales (arrondissement de Verviers). Surtout pour ce dernier scrutin, grâce à ce qu'on appelle «l'effet Damseaux», trouvaille de feu l'ancien ministre André Damseaux lors des premières élections directes du parlement wallon, en 1995: si un élu issu de la Communauté germanophone prête serment en allemand au parlement wallon, il est remplacé de facto par un suppléant francophone au parlement de la Communauté française, ce qui permet aux partis d'avoir un élu supplémentaire.

Élections fédérales

La mieux placée sur une liste est Katrin Jadin, unique députée fédérale germanophone actuellement, à nouveau 2e candidate du MR (5 élus sur les 15 dévolus à la circonscription liégeoise, en 2014). Les autres candidats germanophones, sur d'autres listes, n'occupent pas une place dite éligible.

Élections régionales

Deux candidats domiciliés en Communauté germanophone figurent en tête de liste, Anne Kelleter chez Écolo (1 élu en 2014) et Samuel Nemes au PTB (pas d'élu). Si, en cas d'élection, la première cédera son siège à la Communauté française au 1er suppléant (Matthieu Daele), pour le second, le PTB n'envisage pas qu'il fasse de même (pour Lazlo Schonbrodt).

Figurent en 2e place sur leur liste: Christine Mael, au MR (2 élus en 2014) et Sonja Cloot au PS (2 élus également). En cas d'élection, elles céderaient leur siège à la Communauté française à leur suppléant, soit respectivement à Charles Gardier et à Véronique Bonni.

Cas particulier: Robert Nelles est 1er suppléant de la liste cdH (1 élue en 2014) et pourrait donc devenir député wallon au cas où Marie-Martine Schyns, tête de liste, resterait ministre; il céderait alors son siège à la Communauté française au 2e suppléant au nombre de voix (Valentine Bourgeois?).